



EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016

DES Publication : 26/01/2016

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

CONVENTION DE PARTENARIAT AJR
AXE 6 DU SCHEMA DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
ORIENTER LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI

Séance ordinaire du 19 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. FARGEON), Sébastien LABAT (à M. BLADOU)

Absent :

Secrétaire : Philippe FARGEON

**DOSSIER N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT AJR
AXE 6 DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ORIENTER
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS L'EMPLOI**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'association AJR dont la mission consiste à faciliter le processus d'intégration des demandeurs d'emploi au marché du travail par le parrainage propose un accompagnement pour des chômeurs employables qui doivent entreprendre la construction et l'animation de leur réseau professionnel. Le parrainage consiste à faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et à prévenir les ruptures d'emploi.

Nouvellement retraités, les parrains demeurent proches du monde économique et détiennent un réseau dont ils peuvent faire bénéficier les filleuls. L'AJR organise régulièrement des rencontres avec des recruteurs, chefs d'entreprises ou DRH, afin qu'ils viennent présenter aux filleuls et parrains le monde de l'entreprise, les modalités de recrutement et éventuellement les opportunités d'embauche.

Enfin, les parrains connaissent le public des demandeurs d'emploi et présentent donc les qualités d'écoute et de dialogue adéquates, d'autant plus qu'elle intervient dans le cadre de la Politique de la Ville et des politiques locales d'emploi. Après analyse des difficultés rencontrées sur ces questions les parrains aident à bâtir des réponses et des démarches adaptées.

Depuis des années, l'association AJR intervient sur le territoire. Dans le cadre du schéma de développement économique et de son axe 6, la commune souhaite renforcer son partenariat avec cette association notamment en assurant 2 permanences par mois dans les locaux de l'espace municipal Hippodrome. Une convention de partenariat d'un an sera conclue à cet effet et reprendra les termes de l'intervention et les modalités de soutien prévues par la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec l'Association AJR ci-annexée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve cette démarche,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée ou tout document utile à la réalisation de ce dossier,

Article 3 : Autorise Monsieur le maire à solliciter, le cas échéant, auprès des différents partenaires publics les aides financières correspondantes.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,



Patrick BOBET